

Commune de Montigny-lès-Cormeilles



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 15 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 28	VOTANTS : 31

Le jeudi 23 mars 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Député-Maire.

Etaient présents :

CARPENTIER Jean-Noël, SAINT AUBIN Marcel, BENNAB Philippe, ELHANI Sami, LAMOUREUX Monique, PIERROT Casimir, GIL Lucienne, TOUSSAINT Annie, BENHAIM Jean-Claude, GUILLEMIN Franck, EVRARD Christian, HANDY Alice, LARDIER-AURY Françoise, HUCHIN Jacqueline, BOUILLET Brigitte, MANSAT Michel, KOUYATE Diénabou, VIDECOQ Pascal, PLARD Clara, HEENAYE Zahir, AUBOIN Estelle, MOSER Isabelle, MIE Bernard, GUIBOURET Bruno, MELO Manuela, MARQUES Modeste, LARGET Emile, GIRARD Christine

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CANU Olivier donne procuration à VIDECOQ Pascal, NICPON Karine donne procuration à AUBOIN Estelle, PEDANOU Régis donne procuration à MELO Manuela

Absent(e)s :

JOLY Cyril, DOCTEUR Jeanne

Secrétaire :

Madame Clara PLARD

Objet : Fixation des tarifs et quotients 2017/2018.

Il convient pour le Conseil Municipal de procéder à la modification des tarifs des services publics municipaux.

Votés traditionnellement au printemps pour une application à la rentrée scolaire, il est proposé cette année de repousser leur l'application au 1^{er} janvier 2018 afin de correspondre à une annuité budgétaire.

Dans cette logique, il est également proposé au conseil de prolonger la validité des cartes de quotient familial jusqu'à la fin de l'année 2017 et de décaler la période de calcul du quotient à l'automne.

Conformément à ses engagements, la municipalité souhaite poursuivre son action visant à préserver le pouvoir d'achat des familles. Cela se traduit par une révision tarifaire maîtrisée aux environs de 1%, garantissant l'accès du plus grand nombre aux prestations municipales. Pour ne pas pénaliser les familles, les tranches de quotients sont également revalorisées dans les mêmes proportions.

Ainsi, tout en affirmant une gestion responsable sans augmentation des impôts, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après proposés.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DIT que les tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2018.

DIT que la validité des cartes de quotient actuelles sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

FIXE les quotients et tarifs comme suit :

Les quotients

		Tranches	
Quotient familial	A	- €	304,52 €
	B	304,53 €	468,84 €
	C	468,85 €	633,07 €
	D	633,08 €	797,40 €
	E	797,41 €	961,72 €
	F	961,73 €	1 126,05 €
	G	1 126,06 €	1 290,28 €
	H	1 290,29 €	1 454,60 €
	I	1 454,61 €	1 618,93 €
	J	1 618,94 €	ET au-delà

Quotient pour les personnes âgées non bénéficiaires de l'aide sociale	K	801,00 €	890,07 €
	L	890,08 €	982,64 €
	M	982,65 €	1 075,21 €
	N	1 075,22 €	1 167,77 €
	O	1 167,78 €	1 260,34 €
	P	1 260,35 €	1 352,90 €
	Q	1 352,91 €	1 445,46 €
	R	1 445,47 €	1 538,03 €
	S	1 538,04 €	1 630,59 €
	T	1 630,60 €	Et au-delà
U	Invités		

Les autres tarifs

Restaurant scolaire

Quotient \ Tarifs par repas	Tarifs	Tarifs des PAI
A	0,91 €	0,74 €
B	1,26 €	1,02 €
C	1,62 €	1,30 €
D	1,96 €	1,59 €
E	2,31 €	1,87 €
F	2,67 €	2,15 €
G	3,01 €	2,44 €
H	3,36 €	2,73 €
I	3,71 €	3,01 €
J	4,06 €	3,29 €
Extérieurs ou non-inscrits à la restauration scolaire	9,17 €	-
Repas consommé sans réservation préalable	7,11 €	-
Personnel communal et enseignants de 1 ^{er} degré	3,96 €	-

Par mesure dérogatoire les familles n'habitant pas la commune, dont l'enfant est scolarisé à Montigny-lès-Cormeilles, peuvent bénéficier d'un tarif au quotient familial.

Un tarif spécifique Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les enfants répondant aux conditions suivantes : disposer d'un PAI avec l'Education Nationale pour raison de santé et avec la ville pour la restauration, fournir le repas de l'enfant pour respecter les prescriptions médicales.

Foyer Restaurant

Quotient	Tarif par repas
K	2,03 €
L	2,36 €
M	2,71 €
N	3,04 €
O	3,37 €
P	3,72 €
Q	4,05 €
R	4,38 €
S	4,73 €
T	5,06 €
U	10,45 €
Portage (en supplément du tarif du repas)	1,08 €

Centres de loisirs

Quotient	Forfait		Tarif par heure
	Accueil du matin	Accueil du soir	Mercredi et vacances
A	0,61 €	1,32 €	0,47 €
B	0,69 €	1,40 €	0,58 €
C	0,77 €	1,48 €	0,68 €
D	0,84 €	1,56 €	0,78 €
E	0,92 €	1,64 €	0,88 €
F	1,00 €	1,72 €	0,99 €
G	1,09 €	1,80 €	1,10 €
H	1,16 €	1,87 €	1,20 €
I	1,24 €	1,95 €	1,30 €
J	1,32 €	2,03 €	1,40 €
Majoration du tarif pour une prise en charge sans réservation	7,11 €		
Majoration du tarif par demi-heure commencée pour une prise en charge après 19 heures	7,11 €		

Par mesure dérogatoire les familles dont l'enfant est scolarisé à Montigny-lès-Cormeilles mais n'habitant pas la commune peuvent bénéficier d'un tarif au quotient familial pour les accueils du matin, du soir et du mercredi.

Séjours pendant les vacances scolaires

Dans le cadre des activités menées pendant les vacances scolaires, la ville propose à l'intention des enfants et des jeunes de la commune, des séjours variés.

Les participations familiales sont modulées en fonction du quotient familial selon les tableaux ci-après :

TABLEAU A	TRANCHES									
QUOTIENT	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
% DU COUT REEL	25%	33%	41%	48%	56%	64%	72%	79%	87%	95%

Pour les familles bénéficiaires de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) prise en charge par la CAF avec un plafond de 350 €.

TABLEAU B	TRANCHES		
QUOTIENT	A	B	C
% DU COUT REEL	5 %	10 %	15 %

Une somme de 75 € par enfant inscrit sera demandée à chaque famille au titre de caution de réservation. Elle sera de 37,50 € par enfant pour les familles bénéficiant de l'AVE.

Les cautions ne sont pas remboursables exceptions faites pour les raisons médicales et les événements familiaux graves dûment justifiés.

Une réduction de 10 % sera appliquée à partir du deuxième enfant sauf pour les quotients A bénéficiant de l'aide maximale de la CAF.

En cas de retour anticipé du fait de la responsabilité de l'enfant, les frais de rapatriement seront à la charge des parents et le reliquat du séjour ne sera pas remboursable.

Sport

QUOTIENT	Ateliers sportifs Tarifs à la semaine (sans les repas)	Ecole du sport Tarif à l'année
A	42,23 €	74,15 €
B	44,56 €	78,52 €
C	47,25 €	82,88 €
D	50,25 €	87,19 €
E	53,59 €	91,56 €
F	57,35 €	95,92 €
G	61,92 €	100,28 €
H	63,69 €	101,45 €
I	65,47 €	102,63 €
J	67,14 €	103,84 €
EXTERIEUR	92,37 €	158,85 €

Pour l'école du sport, le tarif est appliqué avec application de la formule ci-après pour les demandes d'inscription après le 1er trimestre de fonctionnement : (Tarif au quotient / nombre de séances totales annuelles) x nombre de séances restantes.

Réduction de 50 % à partir du 2ème enfant.

Activités physiques des retraités – gymnastique

	Pleins tarifs	Tarifs réduits
3 trimestres	42,63 €	31,98 €
2 trimestres	28,42 €	21,32 €
1 trimestre	14,21 €	10,66 €

L'inscription en couple à la même activité ouvre droit, pour l'un des conjoints, au tarif réduit sur une période et une durée équivalente à celle de l'autre conjoint.

Ecole de musique

Quotients	Instrument, formation musicale, pratique collective	Formation Musicale, pratique collective	Pratique Collective	Ensemble vocal	Technique vocale
A	133,02 €	94,77 €	67,81 €	79,57 €	133,02 €
B	151,44 €	108,86 €		90,59 €	151,44 €
C	173,26 €	125,40 €		103,64 €	173,26 €
D	192,05 €	139,77 €		114,87 €	192,05 €
E	210,84 €	154,14 €		126,11 €	210,84 €
F	229,63 €	168,51 €		137,35 €	229,63 €
G	248,42 €	182,88 €		148,58 €	248,42 €
H	267,22 €	197,25 €		159,81 €	267,22 €
I	286,00 €	211,63 €		171,06 €	286,00 €
J	304,80 €	226,00 €		182,29 €	304,80 €
EXTERIEUR	534,07 €	399,78 €	119,98 €	322,72 €	539,41 €

Possibilité de payer l'inscription annuelle en une fois, en trois ou mensuellement sur une période correspondant au nombre de mois entre la date d'inscription et la fin de l'année scolaire. Au-delà du premier trimestre, pour les inscriptions en cours d'année, le tarif est appliqué au prorata temporis sur la base de la formule ci-après: (Tarif au quotient toutes activités cumulées / nombre de séances totales annuelles) x nombre de séances restantes.

Cinéma

Entrée cinéma tout public	3,60 €
Entrée cinéma tarif réduit abonnements	2,10 €
Entrée cinéma tarif soirées spéciales	2,10 €
Entrée cinéma tarif scolaires et groupes	2,60 €
Ateliers d'animation / masterclass	2,50 €
Carte d'abonnement cinéma	6.10 €

Ateliers vidéo par trimestre	22 €
Ateliers vidéo vacances	12 €

Location d'expositions

par semaine	281 €
pour deux semaines	452 €
pour trois semaines	671 €
pour un mois	835 €

Spectacles

Catégories	Tarifs pleins	Tarifs réduits Ignymontains	Tarifs étudiants/moins de 25 ans/demandeurs d'emploi	Tarifs unitaires du billet pour l'achat de 3 spectacles
Catégorie A	35,00 €	30,00 €	25 €	25 €
Catégorie B	25,00 €	20,00 €	15 €	15 €
Catégorie C	20,00 €	15,00 €	10 €	10 €
Catégorie D	15,00 €	10,00 €	-	
Catégorie E	8,00 €	4,50 €		
Catégorie F	5,00 €	3,00 €		

Spectacles programmés dans le cadre scolaire

Spectacles scolaires Montigny : 2,5 €

Spectacles scolaires hors Montigny : 3 €

Mon collègue en poche (tarif annuel)

A	23,26 €
B	27,45 €
C	32,04 €
D	36,90 €
E	42,57 €
F	48,65 €
G	55,11 €
H	63,10 €
I	72,00 €
J	81,12 €

Jeunesse

A	12,00 %
B	14,80 %
C	17,60 %
D	20,30 %
E	23,10 %
F	25,90 %
G	28,70 %
H	31,40 %
I	34,20 %
j	37,00 %

Sorties familiales

Moins de 6 ans : gratuit

De 6 ans à 15 ans : 3.77 €

Plus de 16 ans : 6.46 €

Mini-séjour

A	15,71 €
B	18,61 €
C	21,52 €
D	24,42 €
E	27,33 €
F	30,24 €
G	33,15 €
H	36,05 €
I	38,96 €
J	41,86 €

Tarif funéraire

Concessions de 15 ans	136,35 €
Concessions de 30 ans	340,37 €
Concessions de 30 ans doubles	682,76 €
Concessions de 30 ans cinéraires	274,72 €
Cases de columbarium de 15 ans	659,53 €
Taxe municipale unique d'inhumation	30,30 €
Vacations de police funéraire	20,20 €

Espace public

convoyeurs de fond	507 €/an	
Théâtre ambulant, manège ou cirque	Manège de 1 à 20m ² forfait = 61 €	
	Si S de 21 à 50 m ² forfait = 91 €	
	Si S de 51 à 150 m ² forfait = 183 €	
	Si S > 151 m ² forfait = 254 €	
Guignols	forfait de 50 €/durée	
Exposition véhicule	forfait par véhicule exposé de 127.50 €/an	
Echafaudage	1 €/semaine/ml de façade	
Palissades- emprise de chantier sur domaine public	5 €/semaine/m ² emprise au sol	
Signalisation ou barrières posées par la ville pour un tiers	2 €/j/ml	
Bureau de vente projet immobilier	507 €/mois	
Prise de vue cinéma ou photo	50 €/h si nocturne et semaine et	
	201 €/h si nocturne et week-end	
Occupation du domaine public sans but lucratif ni commercial	gratuité	
Mobilier Urbain (emprise au sol)	30.50 €/m ² /an	
Jardins familiaux	Par M ²	Location : 1,50 €/m ² /an Dépôt de garantie : 1,20 €/m ²
	Accès à la borne à eau	Caution de 20 €. L'eau sera facturée au réel par relevé au prix du m ³ d'eau consommé

Salles municipales disponibles à la location

Salles		Tarifs	Cautions
Centre Culturel Picasso	Salle de spectacle	1 500 € Dont 450 € d'arrhes	1 000 € (matériel) et 200 € (ménage)
Maison des associations	Salle de réunion 2	150 € Dont 45 € d'arrhes	1 000 € (matériel) et 200 € (ménage)
Salle Robert Ménière		170 € dont 50 € d'arrhes	1 000 € (matériel) et 200 € (ménage)
Grande salle du CIEL		330 € dont 100 € d'arrhes	1 000 € (matériel) et 200 € (ménage)
Maison des associations sportives	Salle rouge	300 € dont 90 € d'arrhes	1 000 € (matériel) et 200 € (ménage)
Salle René-Char		650 € dont 195 € d'arrhes	1 000 € (matériel) et 200 € (ménage)

Location de box à vélo

Tarif de location par an : 20,20 €

Insertion publicitaire

Insertions publicitaires dans le magazine municipal, montant par insertion	HT	TTC	TVA
2e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	1 300,00 €	1 560,00 €	20,0%
1/2 page 22x13,5 cm	750,00 €	900,00 €	20,0%
3e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	1 200,00 €	1 440,00 €	20,0%
1/2 page 22x13,5 cm	700,00 €	840,00 €	20,0%
1/4 de page 11x6,87 cm	400,00 €	480,00 €	20,0%
4e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	1 500,00 €	1 800,00 €	20,0%
1/2 page 22x13,5 cm	800,00 €	960,00 €	20,0%
Pages intérieures			
1 page 22x27,5 cm	1 100,00 €	1 320,00 €	20,0%
1/2 page 22x13,5 cm	600,00 €	720,00 €	20,0%
1/4 de page 11x6,87 cm	450,00 €	540,00 €	20,0%
1/8 de page 11x3,4 cm	175,00 €	210,00 €	20,0%

Insertions publicitaires pour le guide des associations, montant par insertion	HT	TTC	TVA
2e de couverture			
1 page 15x21 cm	800,00 €	960,00 €	20%
1/2 page 15x10,05	400,00 €	480,00 €	20%
3e de couverture			
1 page 15x21 cm	700,00 €	840,00 €	20%
1/2 page 15x10,05	350,00 €	420,00 €	20%
4e de couverture			
1 page 15x21 cm	1 000,00 €	1 200,00 €	20%
1/2 page 15x10,05	600,00 €	720,00 €	20%
Pages intérieures			
1 page 15x21 cm	600,00 €	720,00 €	20%
1/2 page 15x10,05	300,00 €	360,00 €	20%

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour le Député-Maire
L'Adjoint délégué,

Marcel SAINT AUBIN

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20170323-DEL17-022-DE
Date de télétransmission : 27/03/2017
Date de réception préfecture : 27/03/2017